

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

#### Arrêté du 26 février 2016 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat

NOR : AFSR1605028A

Par arrêté de la ministre des affaires sociales et de la santé en date du 26 février 2016, est autorisée au titre de l'année 2017 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat.

Le nombre de postes offerts sera fixé ultérieurement.

La date d'ouverture des inscriptions est fixée au mardi 5 avril 2016.

La date de clôture des inscriptions est fixée au lundi 9 mai 2016.

La date limite de transmission des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle est fixée au vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016.

L'épreuve orale de sélection professionnelle se déroulera à Paris à compter du lundi 19 septembre 2016.

Les demandes d'admission à concourir s'effectuent par voie télématique sur le site internet du ministère des affaires sociales et de la santé à l'adresse suivante : <https://inscription.sante.gouv.fr/inscription/inscription.do>.

L'attention des candidats est tout particulièrement appelée sur la nécessité de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par voie télématique, les candidats peuvent s'inscrire par voie postale. Le formulaire d'inscription peut être obtenu par téléchargement sur le site internet du ministère des affaires sociales et de la santé à l'adresse suivante : <http://social-sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-concours/calendrier-et-modalites-d-inscription/article/modalites-d-inscription>.

Le formulaire d'inscription devra obligatoirement être transmis à l'adresse ci-dessous, au plus tard le lundi 9 mai 2016 à minuit, le cachet de la poste faisant foi :

Ministères sociaux, direction des ressources humaines, bureau du recrutement, « Examen professionnel APADE », 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP.

Tout formulaire d'inscription incomplet ou posté hors délai ne pourra être pris en considération.

Les candidats devront adresser leur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle pour le 1<sup>er</sup> juillet 2016 à minuit, délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi.

Les dossiers, établis en cinq exemplaires recto verso et agrafés, devront obligatoirement être adressés par la voie postale en pli suivi ou en recommandé avec accusé de réception à l'adresse indiquée ci-dessus : ministères sociaux, bureau du recrutement (SD1C), « Examen professionnel APADE », 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP.

Les dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle devront être établis conformément au modèle téléchargeable sur le site internet du ministère des affaires sociales et de la santé à l'adresse suivante : <http://social-sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-concours/calendrier-et-modalites-d-inscription/article/modalites-d-inscription>.

Pour tous renseignements, les candidats peuvent adresser un courriel à l'adresse suivante : [drh-concours@sg.social.gouv.fr](mailto:drh-concours@sg.social.gouv.fr).

La composition du jury sera fixée ultérieurement.